

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 27 JANVIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JANVIER 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Laure FAUDEMER (jusqu'à son arrivée à 18h42) - M. Alexis ARRAS - M. Bruno CASSEN

#### POUVOIRS :

- M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Laure FAUDEMER donne pouvoir à M. Michel BREAN (jusqu'à son arrivée à 18h42)
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

#### **OBJET : EPIC OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015**

L'EPIC Office de Tourisme, comme stipulé à l'article L133-7 du Code du Tourisme, assure son fonctionnement par la taxe de séjour et par les prestations qu'il propose à ses partenaires potentiels (hôteliers, exploitants de cures thermales, associations, propriétaires de meublés, professions libérales, etc...).

A cela s'ajoute, le cas échéant, la subvention d'équilibre versée par la Ville de Dax.

Les actions de l'Office de Tourisme de Dax, s'articulent essentiellement autour de quatre axes :

- 1) La valorisation de l'activité thermale de la station par l'amélioration de son image, de sa fréquentation, de sa qualité des soins et d'hébergements, de ses animations etc... ainsi que par des actions telles que la participation au salon des Thermalies, des parutions dans divers médias etc...
- 2) Le développement d'une nouvelle attractivité touristique à travers son patrimoine gallo-romain, son histoire liée à l'eau, son potentiel touristique.
- 3) La mise en synergie des différents acteurs locaux oeuvrant autour du thermalisme et du tourisme.
- 4) La démarche Qualité Tourisme par le respect des engagements de la marque obtenue en septembre 2010 et la mise en place d'un groupe de travail local 'Qualité' garant de ce respect et travaillant à la mise en conformité avec les engagements.

Pour la saison 2015, les efforts vont porter sur :

- la quête de contacts qualifiés primo-curistes afin de maintenir le taux de remplissage des établissements thermaux,
- la réponse aux demandes de séjours touristiques inférieurs à la durée d'une cure conventionnée (courts séjours santé et tourisme d'agrément),
- la réponse aux demandes naturelles en matière de tourisme d'affaires et le développement des relations avec les acteurs de la filière.

Pour permettre son fonctionnement et mettre en œuvre ses actions, l'Office du Tourisme s'est doté d'un budget prévisionnel pour 2015 de 1 428 600 € dont 1 396 600 € en section de fonctionnement et 32 000 € en section d'investissement.

Afin d'en assurer l'équilibre, il est nécessaire d'attribuer à l'Office de Tourisme et du Thermalisme une subvention de 200 000 € maximum au titre de l'exercice 2015.

Cette subvention pourra être versée en une ou plusieurs fois au cours de l'exercice 2015 en fonction des besoins de trésorerie de l'Office de Tourisme.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2015, article 657364.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS, celles de M.  
Pascal DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE,  
Mrs Grégory RENDE, Julien DUBOIS et Mme Marie-Constance BERTHELON**

APPROUVE le versement en 2015, en une ou plusieurs fois, d'une subvention de 200 000 € maximum à l'EPIC Office de Tourisme de la Ville de Dax,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150127-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 28 Janvier 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».